



## *CTPL du 3 octobre 2005 : Les grandes manœuvres commencent...*

Le principal sujet à l'ordre du jour du CTPL du 3 octobre dernier était les restructurations du réseau dans les Hauts-de-Seine. Trois trésoreries sont concernées : Sceaux, Fontenay aux Roses et Le Plessis-Robinson.

Ce projet est récurrent depuis de nombreux CTPL. En effet, depuis 2002, la Trésorerie de Fontenay est sur un bail précaire et le Maire de la commune n'a, depuis lors, pas proposé de nouveaux locaux pour loger le Poste

Ce projet est, aujourd'hui, accéléré suite au CTPM du 7 juillet qui préconise le rapprochement DGI/CP, la Direction locale rentre en phase active à court et moyen terme.

**Cette spécialisation devrait se passer en 2 temps :**

### LE RECOUVREMENT

Au 1er janvier 2006, le recouvrement de l'impôt des trois trésoreries sera centralisé à Sceaux, ce qui impliquera l'arrivée de 6 agents de Fontenay (3) et du Plessis (3) à cette date.

Sceaux a été choisi car il existe déjà un Hôtel des Finances (2 CDI + la Trésorerie) qui assure un accueil commun.

Chaque agent sera consulté individuellement sur ses desiderata et les CAP seront informées des mouvements le 8 novembre prochain. Un programme de formation professionnelle sera, alors, mis en place pour les agents voulant changer de « métier » et qui se trouveraient dans la 1ère phase de mutations.

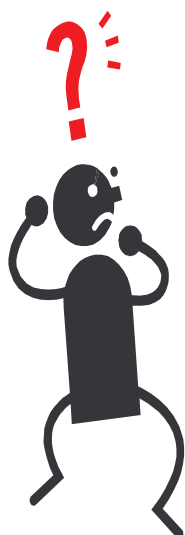
### LE SECTEUR LOCAL

Le Secteur local va continuer à être assuré par les 3 Trésoreries comme auparavant en attendant de trouver des locaux sur une des 4 communes concernées (Sceaux, Bourg La Reine, Fontenay ou Le Plessis). A ce moment-là, donc, une nouvelle Trésorerie Municipale sera créée.

Aucune mutation ne sera prononcée d'office mais si une majorité des agents des Trésoreries de Fontenay et du Plessis veut aller à Sceaux au 1er janvier prochain, la Direction choisira de préférence les agents du secteur Impôts. Comme écrit plus haut, les CAP Locales de mutation se prononceront sur ce mouvement.

Pour les collègues qui seront « mutés », le processus d'indemnisation mis en place par la CP depuis le 1er janvier 2004 sera le suivant : « les agents conduits à changer de résidence administrative peuvent bénéficier d'une indemnisation d'un montant de 2100€ lorsque la distance entre l'ancienne résidence administrative et la nouvelle est inférieure à 20 km. Cette mesure est applicable sous réserve que la distance entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale ait augmenté ».

**Sur la mise en place** en tant que telle de ce dispositif, en attendant les locaux providentiels pour la Trésorerie Secteur Local, les 2 postes de Fontenay et Le Plessis vont devoir fonctionner avec, respectivement, 4 et 3 agents. De plus, la Chef de Poste de Fontenay risque d'être mutée au 1er janvier 2006 et si tel est le cas, la chef de poste du Plessis assurera la gestion conjointe des 2 postes.



La CGT a demandé des explications sur la viabilité de ces 2 postes avant la création de la nouvelle Trésorerie, dépeçées de leurs effectifs, pour assurer leurs missions en garantissant un service public de même qualité et de pleine compétence tant pour les usagers que pour les partenaires du Trésor Public.

La Direction, dans un concert de protestations, nous a rappelé que la majorité des postes de Province fonctionnent avec moins d'effectifs que dans le cas présent et dont les Organisations Syndicales refusent les fermetures.

Cependant, ce qu'oublie de dire la Direction, c'est qu'en Province, ces postes « ruraux » ont choisi des typologies de temps de travail (36H ou 37H), plus compatibles, notamment pour la gestion des congés des agents.

Sur le fond du dossier, la CGT ne peut cautionner cette spécialisation à outrance des Trésoreries avec son lot de fermetures de postes avec l'objectif, en plus, annoncé de la mise en place de l'Interlocuteur Fiscal Unique (IFU) des professionnels et à terme des particuliers et des compétences croisées.

Sur cette spécialisation, la CGT a demandé quelle réaction ont eu les maires des communes concernés. Selon la Direction, 3 maires sur 4 sont favorables, seul le Maire de Fontenay est le plus réticent. Cependant, **la CGT a pris ses responsabilités en informant tous les membres des Conseils Municipaux des 4 communes, les responsables départementaux et régionaux du secteur, les députés des circonscriptions et les Sénateurs du Département** afin d'informer tous les élus de cette nouvelle disparition de Service Public dans les Hauts-de Seine (après les centres de Sécurité Sociale, les agences EDF/GDF). Ci-après, un extrait de la lettre aux élus.

La Cgt a également demandé si le Comité d'Usagers avait été consulté. Sans étonnement, nous avons appris que non. De plus, M. COLLOT, dans son grand respect de ceux-ci, a indiqué que ça

ne changerait pas fondamentalement les choses et qu'on ne pouvait « jamais exclure le fait de se déplacer ». Quelle est l'utilité d'un tel comité si on ne lui demande pas son avis sur des fermetures de Trésoreries ?

La CGT a voté contre, évidemment, cette proposition de la Direction car si elle est d'accord avec une modernisation des relations entre les secteurs d'assiette et de recouvrement, cela ne doit pas se faire dans le cadre présenté lors du CTPM avec l'IFU et les compétences croisées ni au détriment du maillage territorial des Trésoreries, même en milieu urbain. En effet ce maillage garantit une proximité du Service Public rendu à l'utilisateur avec une égalité d'accès et de traitement.



### EXTRAITS DE LA LETTRE ADRESSEE AUX ELUS

Monsieur le Maire,

Le 3 octobre dernier, c'est tenu à la Trésorerie Générale des Hauts-de-Seine un Comité Technique Paritaire Local. L'ordre du jour de cette réunion était : « Projet de restructuration des trésoreries de SCEAUX, FONTENAY-AUX-ROSES et LE PLESIS-ROBINSON »...

...Les « usagers » qui se déplacent au guichet sont généralement des personnes en difficulté ou étrangères qui ne font pas qu'un simple paiement mais ont également besoin de conseils et d'explications. En conséquence, ils ne pourront pas continuer à effectuer, comme par le passé, leurs opérations à leur trésorerie habituelle mais dans une trésorerie nouvelle et différente (éloignée de leur lieu d'habitation éventuellement) leur compliquant de fait les relations avec nos services, leur demandant des démarches supplémentaires et les obligeant à plus de frais de déplacement sans parler du temps supplémentaire qu'ils devront passer à régler leur dossier.

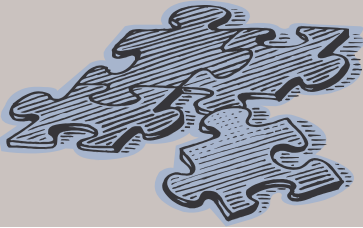
C'est en particulier, pour ces personnes dites « fragiles », que la réforme est dommageable, mais représentent-ils un « enjeu » social et économique ? Avec l'instauration d'un grand ministère de la ville, de l'intégration, de l'action sociale, n'est-ce pas avoir un double langage que faire disparaître le service public de proximité ?

...Le « bon service » à rendre à l'utilisateur consiste plutôt à rapprocher le service des usagers, la polyvalence des trésoreries est un atout pour une plus grande efficacité du service public dans sa mission de recouvrement des impôts et de l'ensemble des recettes publiques s'adressant à une même population.

Les conséquences d'une telle décision sont imaginables : incompréhension des « usagers » qui manifesteront leur mauvaise humeur et désapprobation, face à un service public peu lisible, auprès des agents des guichets des trésoreries concernées.

En qualité de représentants des personnels, défenseurs de leurs droits, et attachés à une conception du service public accessible à tous, quelque soit la condition sociale de l'utilisateur, nous nous devons de vous faire part de notre désapprobation sur cette décision. ...

...Nous pensons que les élus de terrain ne peuvent accepter une réforme qui ne répond pas aux attentes de leurs administrés et aux besoins des usagers. Convaincus de votre attachement à la qualité du service public, nous souhaiterions vous rencontrer le plus rapidement possible afin de pouvoir avoir un échange à ce sujet.



## Les grandes manœuvres vont continuer...

Toujours dans la continuité des réformes annoncées lors du CTPM le 7 juillet dernier, les directions locales de la DGI et de la CP ont envisagé la création de nouveaux hôtels des finances dans le département.

Colombes et Montrouge sont en cours de travaux pour cette réalisation mais d'autres vont être mis en place à plus ou moins long terme.

**SURESNES** : au 1er janvier 2007, l'Hôtel des Impôts de Suresnes, suite à des travaux de rénovation et d'agrandissement (avec la récupération de la cantine du site qui a fermé) va devenir un Hôtel des Finances avec la venue dans ses locaux de la Trésorerie de Suresnes (pour la partie Recouvrement) et de Puteaux Impôts (qui de fait fermera !!!). Dans le jeu des chaises musicales, Puteaux Municipale devrait récupérer le Secteur Public Local de Suresnes.

Outre le fait de la fermeture d'une nouvelle Trésorerie, inacceptable pour la CGT comme expliqué plus haut, la délégation a également demandé des explications sur la taille des locaux, s'ils étaient suffisants pour 65/70 agents suite à une pétition faite par les agents des Impôts de ce site.

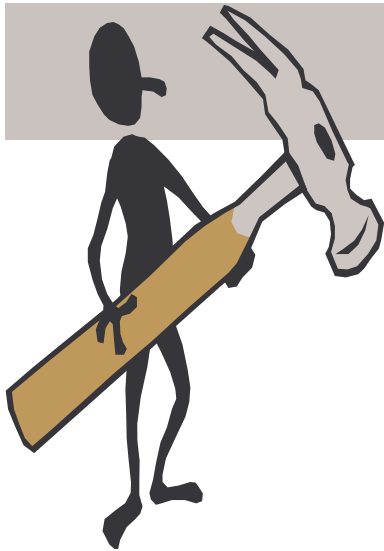
Selon la Direction, les agents du Trésor auront bien la place requise pour leurs locaux (entre 9 et 11 m<sup>2</sup>/agent). Cependant, après avoir pris contact avec des représentants CGT des Impôts, il semble bien qu'il y ait un véritable problème de locaux. Les représentants CGT des Finances seront vigilants sur la surface des locaux sans, bien sûr, laisser de côté le problème de fond de cette spécialisation.

**NEUILLY SUR SEINE** : au mieux au 1er janvier 2007, les 2 CDI de Neuilly et la Trésorerie Impôts devraient être regroupées dans les anciens locaux de l'École des Douanes, Bd Bourdon. Cette opération immobilière peut engendrer quelques problèmes pour les usagers comme pour les agents : l'éloignement du centre-ville et un problème de restauration collective.

**NANTERRE** : Les Services Fiscaux installés à Nanterre (gérant Nanterre et Rueil) et peut-être ceux situés av des Champs-Pierreux à Nanterre (pour La Défense) devraient être relogés sur un site restant à définir qui « accueillera » les Trésoreries Impôts de Nanterre et de Rueil. Cette opération serait pour 2008.

**LEVALLOIS-PERRET** : L'Hôtel des Impôts de Levallois doit prochainement être exproprié et relogé sur des locaux dans la commune. Ainsi, les directions de la DSF Nord et de la CP cherchent une solution de relogement commun. Aucune date n'est fixée.





## Rénovation et Permutation des Trésoreries de Clichy

Suite au CTPL du 15 septembre, il avait été prévu que les 80 000€, dégagés au titre de la fongibilité asymétrique, seraient dévolus à la rénovation des 2 trésoreries de Clichy.

Ainsi, au vu des situations en effectifs des agents, il a donc été décidé de procéder à la permutation des 2 Trésoreries.

Ceci doit se faire d'ici la fin de l'année.



## Changement des horaires d'ouverture de 3 Trésoreries

- TP Gennevilliers Les horaires de la TP se mettent en conformité avec ceux de la Mairie avec une réduction d'1/2H d'ouverture entre 12 et 14H où les usagers ne pouvaient pas monter à la Trésorerie.
- TP Neuilly et TP Neuilly Municipale fermeront à 16H au lieu de 16H30.

La CGT a voté pour ces changements même si elle trouve dommageable que le manque d'effectifs dans les postes incitent les agents à demander des réductions d'amplitude d'ouverture des guichets afin de pouvoir traiter les dossiers.

## Questions diverses

**TP Sèvres :** La CGT a demandé, suite à la maladie du Comptable, comment serait assuré l'intérim dans ce poste. La Direction nous a répondu qu'à compter du 18 octobre, Mme BOURRIQUET, adjointe du poste, assurerait l'intérim.

**Equipe de Renfort :** La CGT s'est félicitée que, après notre intervention au CTPL du 15 septembre dernier, les agents de l'Equipe soient enfin destinataires des mails concernant la Formation ou les notes de service.

**Réunion d'information des agents de la TG et de la RF des 3 et 10 novembre :** La CGT s'est étonnée de ce genre de réunion où les agents sont conviés à une grand-messe sans ordre du jour. La Direction a ironisé en disant que c'était une « surprise » mais a fini par dire que c'était sûrement pour parler de la modernisation et les projets dans le département. Il est intéressant de voir que depuis la réforme des retraites, la Direction se sent obligée d'expliquer aux agents le bien-fondé des réformes. Propagande, quand tu nous tiens...



## Accueil commun, compétences croisées, numéro de téléphone unique

Suite à un groupe de travail à la CP avec les Organisations syndicales, l'administration a présenté les trois volets du dossier Interlocuteur Fiscal Unique (IFU) qui concerne donc les 3500 trésoreries du Trésor et les 800 CDI de la DGI, le dossier du transfert des Domaines sera examiné ultérieurement .

- ▶ Les accueils communs DGI/DGCP dans les hôtels des finances
- ▶ Les compétences croisées dans les deux réseaux
- ▶ Le numéro de téléphone unique

### Les accueils communs

Les éléments d'informations fournis par l'administration n'ont guère apporté d'éclairages supplémentaires par rapport aux annonces ministérielles. La DGCP s'est contentée de rassurer les organisations syndicales, au risque de contredire la réalité. Ainsi, pour la DGCP, le développement des Hôtels des finances ne relance pas la spécialisation du réseau, puis qu'il y aurait actuellement plus de trésoreries mixtes que de spécialisées dans les hôtels des finances.

Par ailleurs nombre d'interrogations concernant ces projets « d'accueil de niveau 3 rénové » sont restées sans réponses. Un « groupe outils et méthodes (GOM ) » rendra ses conclusions courant octobre, nous en saurons donc plus...plus tard !

La délégation du SNT-CGT a réaffirmé son opposition à cette forme d'organisation de l'accueil qui fait le choix de la polyvalence totale, alors que d'autres options auraient pu être discutées avec les organisations syndicales.

Après les diverses expérimentations, sans réels moyens, il s'agit bien de franchir un nouveau pas vers la réorganisation des missions d'assiette et de recouvrement. Les deux missions étant fusionnées dans un seul et même guichet, véritable « front office » qui devra prendre en charge la quasi-totalité des demandes des contribuables. Nombre de questions se posent quant au seuils de responsabilité, à la définition des qualifications des emplois, à la formation professionnelle et à la gestion des activités des deux directions concernées par cet accueil commun, etc...

La DGCP renvoie les réponses à un autre groupe de travail fin octobre.

L'opposition de fond de la CGT à cette réforme, n'exclut évidemment pas que nous interviendrons concrètement au plan national et local pour exiger des réponses en termes d'emplois et conditions de travail.

### Les compétences croisées :

Il s'agit cette fois d'expérimentations, mais nous ne saurons toujours pas qui et de quoi exactement ! La DGCP a rappelé les grandes lignes de ce projet : les accueils des trésoreries et des CDI agissent par délégation ce qui garantira (nous dit-on !) la responsabilité des comptables. Pour la DGCP le seul sujet c'est le délai de paiement, il faut donc voir jusqu'où les services de la DGI seront compétents dans ce domaine. La liste des départements retenus pour cette expérimentation n'est pas finalisée (trop de candidats !). Un cadre de normes de traitement des dossiers pourra être établi pour éviter de trop grandes distorsions dans le traitement des demandes et des décrets sécuriseront juridiquement les décisions d'assiette prise par le réseau Trésor et inversement.

Pour le SNT-CGT, ce projet d'expérimentation ne brille pas par sa transparence. « Moins on en dit aux syndicats, plus on avance » semble être la devise à la mode chez nos « pilotes » des réformes !

Nous avons donc rappelé nos exigences en termes de moyens techniques et humains pour garantir, sur l'ensemble du territoire une égalité, d'accès et de service, à tous les contribuables.

Alors que se poursuivent les projets de fermetures et de regroupements dans le réseau, y compris rural, nous ne sommes pas du tout convaincus que cette réforme telle qu'elle se présente, signifie un renforcement du réseau de proximité du Trésor et des impôts.

Si la démarche de synergies est la voie à suivre, elle doit aussi s'accompagner de la nécessaire garantie, pour le contribuable, de bénéficier d'un service correspondant à ses attentes.

#### **Un n° de téléphone unique DGI/DGCP (N° AZUR)**

L'expérimentation se déroulera dans l'AIN. Il s'agit de tester l'efficacité d'une telle procédure dans le service à l'usager. Sa déclinaison via un robot téléphonique censé aiguiller automatiquement le contribuable s'annonce suffisamment compliquée pour être inquiets. Plus sérieusement, la DGCP entend bien faire de service, une nouvelle arme contre l'accueil physique de proximité. Il s'agit bien d'offrir PRIORITAIREMENT à tous les contribuables un service à distance le plus complet possible et à moindre coût.

Le N°Azur sera d'ailleurs un relais vers les CPS et le centre d'appel de la DGI.

A quand le centre d'appel pour le recouvrement ?

La DGCP indique d'ores et déjà que cette expérimentation permettra de mesurer les transferts de charges lors de son bilan.

Nous réaffirmons la nécessité de changer de logique en consacrant ce type d'outil à une amélioration de la prise en charge de l'accueil physique aux guichets. Cela passe évidemment par un maintien des emplois dans les trésoreries.

**Pour la CGT, l'accueil est une mission essentielle du service public et elle ne peut donner entièrement satisfaction à l'usager, que si l'ensemble du service participe effectivement directement ou indirectement à cette mission. Quelles que soient l'organisation du travail et les évolutions des technologies de l'information et de la communication, un réseau physique d'accueil et de compétences doit rester à la disposition des usagers. Pour cela, il faut redéfinir le sens de la modernisation des administrations comme les nôtres et sortir du dogme de la réduction des moyens pour les réseaux de proximité. C'est une des exigences que porte la CGT dans l'action du 4 octobre et dans ses nécessaires prolongement au MINEFI.**

## **La Prime d'intéressement de 140€**

Une prime de 140€ sera donc versée aux agents du Trésor au titre des résultats de 2004 du contrat pluriannuel de performances. Elle sera versée sur la paye d'octobre.

#### **Critères d'attribution de la prime :**

- tous les titulaires
- non titulaires de droit public
- au prorata du temps de travail hebdomadaire (temps partiel)
- au prorata du temps travaillé dans l'année 2004 comme période de référence pour les personnes qui ne sont plus dans le réseau
- concerne l'ensemble des services du trésor / service centraux, statut DGCP
- agents mis à disposition de la mutuelle du trésor et des syndicats

#### **Critères d'exclusion :**

- Congé de formation
- Stagiaire période de stage théorique
- Agents ayant une sanction disciplinaire ou faisant l'objet d'une ouverture
- Insuffisance professionnelle manifeste : la direction générale utilise le critère des écarts de note négatifs (-0,06, -0,04, -0,02, -0,01) pour la déterminer. Néanmoins les TPG sont libres d'interpréter notamment pour les notes d'alerte (-0,01). Les CAPL seront informées. En cas de satisfaction à un recours en notation, les droits de l'agent seraient rétablis.
- Les agents mis à disposition aux services sociaux et à l'ATSCAF.

Au niveau local, en ce qui concerne les agents ayant eu des notes négatives (-0,06, - 0,04 et- 0,02) sont exclus de fait de ce dispositif pour «insuffisance professionnelle manifeste et avérée». Cette exclusion concerne 10 agents dans le département (5 Cadres A et 1 Comptable, 1 B et 3 C).

Pour les agents qui ont eu la note d'alerte (-0,01), 24 agents dans le département, le TPG avait toute latitude pour accorder ou pas cette prime. Il a donc été décidé d'examiner les dossiers au cas par cas sans, a priori, pouvoir faire de recours.

Résultats des courses : 12 agents n'ont pas été reconnus « aptes » à obtenir cette prime après examen des dossiers et avoir pris l'attache des chefs de poste. En explication des critères pour cette exclusion, M. MARTIN a rejeté les dossiers des agents qui n'ont pas tenu compte des remarques faites ou les stagiaires en difficulté.

Les agents seront prévenus par leur hiérarchie s'ils ne bénéficient pas de cette prime.

Lors de la présentation de la réforme et de la mise en œuvre de la campagne de notation 2005, les « effets secondaires » de la nouvelle notation n'avaient pas été annoncés. Au fil des mois, les personnels découvrent les incidences sur les tableaux d'avancement, sur les listes d'aptitude et maintenant sur la prime ! Ainsi, même la note d'alerte (-0,01) devient une note de sanction. Bernés en 2005 car n'ayant pas été informés des implications de leur note d'alerte, les agents concernés devront faire systématiquement recours en 2006. **Pour la CGT, ces changements de « règles du jeu en cours de partie » sont inadmissibles !**

La CGT, lors de la mise en place de cette réforme, avait demandé aux agents d'être vigilants lors de l'entretien et les avait mis en garde contre les « vices cachés » de la réforme de la notation.

#### Les représentants en CTPL

Jacqueline JOLLY (ERD) - Carole LAFON (TG - RPDA)

Franck RICHAGNEUX (Villeneuve la Garenne) - Philippe KERGOAT (TP Amendes)



**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !**  
Alors, je me syndique ...

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Affectation : \_\_\_\_\_  
Grade : \_\_\_\_\_ Indice : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_

**Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor**

Signature : \_\_\_\_\_

A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG

